



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

## Communiqué de presse

Berne, le 16 avril 2019

### **Commissions versées aux courtiers: une solution de branche devrait être acceptée**

**La CSSS-E a confirmé la décision du Conseil national**

*curafutura, l'association des assureurs-maladie innovants, prend connaissance de la décision de la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) concernant la réglementation contraignante des commissions versées aux intermédiaires, sanctions et garanties de la qualité. Cette décision confirme celle du Conseil national. Cela permet à la branche des assureurs-maladie de résoudre ce problème par eux-mêmes.*

La décision de la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) confirme la prise de position du Conseil national. La balle est désormais dans le camp de l'ensemble du Conseil des Etats. La solution de branche a pour but de régler les commissions des courtiers et doit encore être détaillée dans un projet contraignant pour l'ensemble des acteurs par le Conseil fédéral. La commission des Etats s'accorde ainsi avec le Conseil national, qui demande à ce que la réglementation contraignante des commissions soit aussi valable pour les assurances complémentaires.

La majorité des membres de curafutura soutiennent ces standards généraux, appliqués par les courtiers indépendants et leurs services dans les domaines de l'assurance de base et des assurances complémentaires.

*«La décision de la CSSS-E permet à la branche des assureurs-maladie de régler un sujet sensible par leurs propres moyens, explique Pius Zängerle, directeur de curafutura. L'autorégulation planifiée permettra au courtage de continuer à jouer un rôle important pour le conseil en assurances.»*

#### **Contact pour les médias:**

*Pius Zängerle, directeur*

*Téléphone: 031 310 01 84, portable: 079 653 12 60; [pius.zaengerle@curafutura.ch](mailto:pius.zaengerle@curafutura.ch)*

*Annick Chevillot, Communication*

*Téléphone: 031 310 07 96; Portable: 079 897 86 24; [annick.chevillot@curafutura.ch](mailto:annick.chevillot@curafutura.ch)*



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

curafutura regroupe les assureurs-maladie CSS, Helsana, Sanitas et CPT.

curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.

Dans sa charte, curafutura se prononce en faveur de la concurrence dans le système de santé suisse en tant que base de la qualité et de l'innovation. L'association des assureurs-maladie innovants accorde aussi une grande importance à la régulation modérée du système, en harmonie avec une gouvernance efficace et un financement durable. Enfin, elle mise sur un partenariat tarifaire fort avec les fournisseurs de prestations, afin de garantir la qualité et l'efficacité des soins médicaux.

**La charte complète des valeurs de curafutura peut être consultée sur**

<http://www.curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/charte-des-valeurs/>